

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Ce jour, le 30 août 2023, le Conseil d'Administration est convoqué à une réunion ordinaire qui aura lieu le mercredi 14 septembre 2023 à 18 heures dans la salle de réunions de la Mairie.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, SIMON Fernand, ROCK Jean-Baptiste,
BECKER Marcel, BUCCI Joseph, DARMIAN Serge
MMES. REINHARDT Renée, LASINSKI Carole, CIPOLLETTA Magali

ABSENTS EXCUSES : M. DARMIAN Serge
MMES. WEBER Monique, LEFORT Marie Anne

ABSENTES NON EXCUSEES : MMES. SANDROLINI Leitia, BECHEIKH Aïchouba, ERNST Sophie
BAILLIART Francine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REINHARDT Renée

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du secrétaire de séance.
- 2) Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2023.
- 3) Repas de seniors du 15 octobre 2023 : organisation et choix du menu.
- 4) Vin d'honneur Noces d'Or, de Diamant et de Palissandre.
- 5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- 6) Divers et informations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.
Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame REINHARDT Renée est nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité et est entériné par signatures au registre des délibérations.

3) REPAS DES SENIORS DU 15 OCTOBRE 2023

Le traditionnel repas des seniors sera organisé le dimanche 15 octobre 2023 à la salle polyvalente « Georges Brassens » à BOUSSE.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **DE CONFIER** à la SARL D.A.N. Traiteur de MALANCOURT-LA-MONTAGNE (57) la préparation des repas s'élevant à 33,50 € TTC par personne, composé :

Velouté de petits pois et dès de saumon
Crème de cèpes et dès de foie gras
Filet de sandre sur crémeux de patate douce
Sorbet mirabelle
Filet de bœuf sauce Bercy avec purée maison ciboulette
Composition de fromage (Brie, Comté), salade et raisin
Croustillant au caramel, glace vanille à l'ancienne
Café

- **DE RETENIR** l'orchestre « Les Copains d'Abord » de ONVILLE (54) pour l'animation de cette journée pour une prestation totale de 700 € (un droit à la SACEM sera à régler par le C.C.A.S).
- **D'ACHETER** les denrées alimentaires et le matériel divers chez les fournisseurs habituels.
- **D'OFFRIR** un colis d'une valeur maximum de 25 € à chaque personne de 80 ans et plus, ne participant pas au repas mais ayant répondu tout de même à l'invitation.

Pour l'apéritif, champagne et vin blanc, comme l'année dernière.

Les vins seront achetés par Serge DARMIAN et Jean-Baptiste ROCK.

Des fleurs seront offertes à la doyenne du repas et une bouteille de champagne au doyen.

Préparation de la salle le samedi 14 octobre à 14 heures.

Date retenue pour le repas de 2024, le dimanche 13 octobre. D.A.N. Traiteur est déjà réservé.

4) VIN D'HONNEUR NOCES D'OR, DIAMANT ET PALISSANDRE

Vin d'honneur prévu le jeudi 30 novembre 2023 à 11 heures à la Salle des Fêtes.

Les couples invités sont :

- CALLEGARI Jean-Marie et Denise, TROTTA Antonio et Réjane, OTTAVINO Domenico et Anna, BROCHARD Patrick et Béatrice, BUCCI Joseph et Sarina, FRANCOIS Claude et Yveline, POIROT Alain et Evelyne, EL MEHDAOUI Ahmed et Mania, REINHARDT Francis et Renée, ROMANG René et Marie-Andrée, OESTREICHER Roger et Gisèle, RIALLOT Gilles et Dominique, MERRUAU Claude et Marie-Christine pour les Noces d'Or.
- FRESSANCOURT Alexandre et Anne-Marie, GODFRIN Georges et Anne, KLEIN Jean et Yvette, ANTOINE Bernard et Marie-Elisabeth, MAESTRI Italo et Sara, TOUSSAINT Paul et Marie-Louise pour les Noces de Diamant.
- LAVAUT Michel et Louissette pour les Noces de Palissandre.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures 30 à la salle pour la préparation des toasts.

Vases, champagne et fleurs seront offerts pour les Noces d'Or, coffrets et fleurs pour les Noces de Diamant et de Palissandre.

5) ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2024

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux.

La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales, puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. Elle est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- de natures comptables et codes fonctionnels,
- de gestion des virements de crédits entre chapitres.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au Président, par décision, la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil d'Administration,

CONSIDERANT l'avis favorable du comptable public en date du 9 juin 2023 ;

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

6) DIVERS ET INFORMATIONS

Remerciements de la CROIX ROUGE FRANCAISE pour le versement de la subvention.

Séance levée à 19 heures.